



**FR**

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**103<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 8 – 10 mai 2024**

UNIDROIT 2024  
C.D. (103) Misc. 2  
Original: anglais  
mai 2024

## **CONCLUSIONS SOMMAIRES**

*Note du Secrétariat: ces conclusions sommaires suivent l'ordre des points tel qu'il figure dans l'Ordre du jour. Il ne suit pas l'ordre des discussions, qui a été modifié pour s'adapter au calendrier.*

**Point n° 1 de l'ordre du jour: Adoption du projet d'ordre du jour annoté**  
([C.D. \(103\) 1 rév.](#))

1. Le Conseil de Direction a adopté l'ordre du jour mais a convenu de discuter le point 6 c) au lieu du point 5 c) à la fin de la première journée du Conseil, inscrivant ce dernier comme premier point de la deuxième journée.

**Point n° 2 de l'ordre du jour:**

**a) Nomination du Premier et Second Vice-Présidents du Conseil de Direction**  
([C.D. \(103\) 1 rév.](#))

2. Le Conseil de Direction a remercié l'ancien Vice-président et Doyen du Conseil, M. Arthur Hartkamp, pour ses 41 ans de service. Le Conseil de Direction a ensuite nommé M. Jorge Sánchez Cordero Dávila, Doyen permanent du Conseil et Premier Vice-Président, et M. Antti Leinonen, Second Vice-Président, qui exerceront ces fonctions au moins jusqu'à la 104<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction.

**b) Membres *ad honorem* du Conseil de Direction** ([C.D. \(103\) 1 rév.](#))

3. Le Conseil a nommé les membres suivants comme membres *ad honorem* du Conseil de Direction: M. Hans-Georg Bollweg, Mme Baiba Broka, Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson, M. Henry D. Gabriel, M. Arthur S. Hartkamp, M. Patrick Kilgarriff, M. Alexander S. Komarov, M. Ricardo L. Lorenzetti, M. Luc Schuermans, Mme Shi Jingxia et Mme Carmen Tamara Ungureanu.

**c) Membres du Comité Permanent** ([C.D. \(103\) 1 rév.](#))

4. Le Conseil de Direction a reconduit les mandats de M. Jorge Sánchez Cordero Dávila et de Mme Kathryn Sabo. Le Conseil de Direction a nommé les trois nouveaux membres du Comité Permanent suivants pour remplacer les anciens membres M. Hans-Georg Bollweg, M. Henry D. Gabriel et M. Arthur S. Hartkamp: M. Hideki Kanda, M. José Antonio Moreno Rodríguez et Mme Monika Pauknerová.

**Point n° 3 de l'ordre du jour: Rapports****a) Rapport annuel 2023 ([C.D. \(103\) 2](#))**

5. Le Conseil de Direction a pris note du rapport du Secrétaire Général sur les activités de l'Institut en 2023. Il a remercié tous les membres du personnel du Secrétariat pour leur extraordinaire dévouement et leur travail acharné dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de l'Institut, comme en témoignent les nombreuses activités entreprises brillamment.

**b) Rapport sur la Fondation d'UNIDROIT ([C.D. \(103\) 3](#))**

6. Le Conseil de Direction a pris note de la mise à jour des activités de la Fondation d'UNIDROIT et a remercié la Fondation pour ses travaux.

**Point n° 4 de l'ordre du jour: Activités législatives en cours reportées du Programme de travail 2020-2022****a) Meilleures pratiques pour des procédures d'exécution efficaces ([C.D. \(103\) 4](#))**

7. Le Conseil de Direction a pris note des progrès significatifs du projet depuis la 102<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction et a noté l'intention du Secrétariat de soumettre un projet d'instrument avancé au Conseil de Direction à l'aide de procédures à distance après la session du Groupe de travail en décembre 2024. Le Conseil de Direction a par ailleurs autorisé le Secrétariat à lancer la consultation publique avec les parties prenantes concernées après la finalisation du projet d'instrument.

**b) Insolvabilité bancaire ([C.D. \(103\) 5](#))**

8. Le Conseil de Direction a pris note des progrès significatifs réalisés par le Groupe de travail sur l'insolvabilité bancaire et du projet complet de Guide juridique sur la liquidation bancaire. Le Conseil de Direction a autorisé le Secrétariat à lancer une consultation ciblée sur le projet de Guide juridique.

**c) Structure juridiques collaboratives pour les entreprises agricoles ([C.D. \(103\) 6](#))**

9. Le Conseil de Direction a reconnu les progrès importants réalisés par le Groupe de travail pour le développement du Guide conjoint UNIDROIT/FAO/FIDA sur les structures juridiques collaboratives pour les entreprises agricoles.

**d) Collections d'art privées ([C.D. \(103\) 7](#))**

10. Le Conseil de Direction a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis depuis que le projet a été reclassé au rang de priorité moyen avec une attention particulière pour les objets orphelins. Il a approuvé les travaux réalisés par le Groupe de travail et a exprimé un vif intérêt à suivre les prochaines étapes du projet.

**e) Principes relatifs aux contrats de réassurance ([C.D. \(103\) 8](#))**

11. Le Conseil de Direction a pris note des derniers développements concernant le projet sur les Principes relatifs aux contrats de réassurance et de la finalisation de l'instrument prévue d'ici la fin de 2024.

**Point n° 5 de l'ordre du jour:      *Mise à jour concernant certains projets du Programme de travail 2023-2025 ayant une priorité élevée***

**a)    Lois types et Guides pour l'incorporation**

**i.    Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage et Guide pour l'incorporation**  
**([C.D. \(103\) 9.1](#))**

12.    Le Conseil de Direction a pris note des premiers travaux entrepris par le Secrétariat et le Groupe de travail chargé de l'élaboration du Guide pour l'incorporation de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage.

**ii.   Proposition de modification de la Loi type sur l'affacturage**  
**([C.D. \(103\) 9.1 bis](#))**

13.    Le Conseil de Direction a décidé de modifier les articles 11 et 52 de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage pour rectifier une erreur dans les règles de transition. Le Conseil de Direction a demandé au Secrétariat de republier dans les meilleurs délais les textes anglais et français ainsi modifiés et de les notifier aux parties prenantes concernées.

**iii.   Loi type CNUDCI/UNIDROIT sur les récépissés d'entrepôt et Guide pour l'incorporation**  
**([C.D. \(103\) 9.2](#))**

14.    Le Conseil de Direction a pris note des excellents progrès réalisés dans le cadre du projet conjoint UNICTRAL/UNIDROIT de Loi type sur les récépissés d'entrepôt et a pris note avec satisfaction du texte final. Par ailleurs, le Conseil a approuvé le projet de texte du Guide pour l'incorporation de la Loi type sur les récépissés d'entrepôt. Par ailleurs, le Conseil a approuvé le projet de texte de Guide pour l'incorporation de la Loi type sur les récépissés d'entrepôt.

**b)    Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et contrats d'investissement**  
**([C.D. \(103\) 10](#))**

15.    Le Conseil de Direction a pris note des progrès significatifs réalisés dans le cadre du projet sur les Principes d'UNIDROIT et les contrats d'investissement internationaux depuis la 102<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction.

**c)    Nature juridique des Crédits Carbone Volontaires**  
**([C.D. \(103\) 11](#))**

16.    Le Conseil de Direction a pris note des progrès significatifs réalisés par le Groupe de travail sur la nature juridique des crédits carbone volontaires et a exprimé un avis positif sur la publication de l'étude conjointe "CNUDCI/UNIDROIT sur la nature juridique des crédits carbone vérifiés émis par des organismes indépendants de normalisation dans le domaine du carbone". Le Conseil de Direction a également approuvé la proposition de changer le titre du projet en "Nature juridique des crédits carbone vérifiés", conformément à l'avis des experts selon lequel la nature juridique des crédits carbone ne dépend pas de leur utilisation finale.

**Point n° 6 de l'ordre du jour:      *Mise à jour concernant d'autres projets et travaux exploratoires du Programme de travail 2023-2025***

**a)    Élaboration d'un document d'orientation sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité dans les chaînes de valeur mondiales**  
**([C.D. \(103\) 12](#))**

17. Le Conseil de Direction a pris note des progrès réalisés dans le cadre du projet d'élaboration d'un document d'orientation sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité dans les chaînes de valeur mondiales et a souligné la pertinence et l'actualité de ce projet. Les membres du Conseil de Direction ont demandé à recevoir une invitation à l'atelier exploratoire qui se tiendra à l'Institut les 27 et 28 mai 2024.

**b) Proposition de projet de l'Institut européen de droit dans le domaine de la technologie et des chaînes de valeur mondiales ([C.D. \(103\) 12 bis](#))**

18. Le Conseil de Direction a pris note de la proposition reçue de l'Institut européen de droit et a exprimé un avis positif sur la proposition du Secrétariat de mener des travaux exploratoires conjoints avec l'Institut européen de droit au niveau du Secrétariat.

**c) Conclusions des travaux exploratoires menés dans le cadre du projet HCCH-UNIDROIT sur la loi applicable aux détentions et transferts transfrontières d'actifs numériques et de jetons ([C.D. \(103\) 13](#))**

19. Le Conseil de Direction a pris note des travaux exploratoires menés concernant le projet conjoint HCCH-UNIDROIT sur la loi applicable aux détentions et transferts transfrontières d'actifs numériques et de jetons et de leur conclusion suite à la décision de la HCCH d'interrompre le projet.

**Point n° 7 de l'ordre du jour: *Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles***

**a) État de mise en œuvre de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique**

20. Le Conseil de Direction a pris note des activités entreprises concernant la Convention du Cap et le Protocole aéronautique.

**b) État de mise en œuvre du Protocole ferroviaire de Luxembourg ([C.D. \(103\) 14](#))**

21. Le Conseil de Direction a noté avec grande satisfaction l'entrée en vigueur du Protocole le 8 mars 2024 avec la constitution de l'Autorité de surveillance et l'entrée en fonction du Registre international. Il a salué l'excellent travail réalisé par le Secrétariat et les organisations partenaires, et a soutenu les activités proposées par le Secrétariat pour la poursuite de la promotion du Protocole ferroviaire de Luxembourg.

**c) État de mise en œuvre du Protocole spatial ([C.D. \(103\) 15](#))**

22. Le Conseil de Direction a pris note des mises à jour fournies par le Secrétariat concernant les activités récentes entreprises visant à promouvoir et mettre en œuvre le Protocole spatial.

**d) État de mise en œuvre du Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction (Protocole MAC) ([C.D. \(103\) 16](#))**

23. Le Conseil de Direction a approuvé les activités entreprises par la Commission préparatoire MAC, le Groupe de travail sur la ratification et le Secrétariat pour la mise en œuvre du Protocole MAC.

**e) Désignation d'UNIDROIT en tant qu'Autorité de surveillance du Registre du Protocole MAC ([C.D. \(103\) 17](#))**

24. Le Conseil de Direction a pris note de la décision de la Commission préparatoire MAC de désigner UNIDROIT comme Autorité de surveillance du Registre des garanties portant sur des matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction qui sera établi en vertu du Protocole MAC. Le Conseil de Direction a demandé au Secrétariat de préparer un rapport pour examen par le Conseil lors de sa 104<sup>ème</sup> session en 2025 sur la répartition des différentes fonctions de l'Autorité de surveillance entre les organes d'UNIDROIT ainsi que sur la question de la nomination d'un comité auxiliaire.

**Point n° 8 de l'ordre du jour: Protection internationale des biens culturels: Mise en œuvre et état de la Convention de 1995 ([C.D. \(103\) 18](#))**

25. Le Conseil de Direction a exprimé sa satisfaction concernant les activités entreprises, les nouvelles publications et les partenariats établis visant à promouvoir la Convention de 1995.

**Point n° 9 de l'ordre du jour: Stratégie de promotion de certains instruments d'UNIDROIT ([C.D. \(103\) 19](#))**

26. Le Conseil a pris note de la stratégie de promotion et des activités futures proposées par le Secrétariat.

**Point n° 10 de l'ordre du jour: Correspondants d'UNIDROIT ([C.D. \(103\) 20](#))**

27. Le Conseil de Direction a pris note de la mise en œuvre efficace du Plan pour les Correspondants et a approuvé la proposition du Comité Permanent des Correspondants de nommer Mme Meiling Huang (République populaire de Chine) et M. Paul Ng (Singapour) en tant que deux nouveaux Correspondants pour la région Asie-Pacifique.

**Point n° 11 de l'ordre du jour: Académie d'UNIDROIT ([C.D. \(103\) 21](#))**

28. Le Conseil de Direction a pris note des développements relatifs aux activités de l'Académie d'UNIDROIT depuis sa 102<sup>ème</sup> session, y compris: les progrès et l'élargissement de la portée des projets académiques; les premiers pas du Centre de droit nordique et l'initiative concernant la création du Centre de droit transnational asiatique; le succès de la deuxième - et la préparation de la troisième - édition du Programme international pour le droit et le développement; la promotion des Programmes de chaires et la création de bourses académiques; les améliorations du catalogue et des collections de la Bibliothèque; le développement du Programme de bourses, de stages et de recherches; la poursuite de la coopération avec les institutions académiques; et la pertinence de la Revue de droit uniforme et de ses publications. Le Conseil a félicité les membres du personnel pour le nombre considérable et la qualité des initiatives entreprises.

**Point n° 12 de l'ordre du jour: Stratégie de communication et diffusion sur les réseaux sociaux ([C.D. \(103\) 22](#))**

29. Le Conseil de Direction a pris note des activités du Secrétariat et a accueilli favorablement ses réalisations dans ce domaine. Le Conseil de Direction a par ailleurs informé le Secrétariat des améliorations possibles à apporter à la diffusion des réseaux sociaux et au site Internet de l'Institut, et a convenu de continuer dans cette voie à l'avenir.

**Point n° 13 de l'ordre du jour: Stratégie de mise en œuvre des instruments d'UNIDROIT récemment**

**a) Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage ([C.D. \(103\) 23](#))**

30. Le Conseil de Direction a reconnu les travaux entrepris concernant l'exécution de la stratégie de mise en œuvre de la Loi type d'UNIDROIT sur l'affacturage depuis son adoption en mai 2023. Le Conseil de Direction a également pris note et approuvé les activités de mise en œuvre proposées pour 2024 et 2025.

**b) Principes d'UNIDROIT relatifs aux actifs numériques et droit privé ([C.D. \(103\) 24](#))**

31. Le Conseil de Direction a pris note avec satisfaction des activités réalisées par le Secrétariat pour la promotion et la mise en œuvre des Principes relatifs aux actifs numériques et au droit privé et a apporté son soutien à la stratégie de promotion et de mise en œuvre proposée. Le Conseil de Direction a également approuvé la proposition du Secrétariat de convoquer un comité d'experts chargé de fournir des conseils au Secrétariat sur les évolutions possibles dans le domaine des actifs numériques.

**Point n° 14 de l'ordre du jour: Questions institutionnelles et administratives**

**a) Rapport du Comité spécial chargé de la mise à jour du Règlement d'UNIDROIT ([C.D. \(103\) 25](#))**

32. Le Conseil de Direction a pris note de la mise à jour des activités du Comité spécial chargé de la mise à jour du Règlement d'UNIDROIT et a approuvé le calendrier proposé pour les amendements. M. Antti Leinonen a fait part de son intérêt à rejoindre le Comité. Par ailleurs, il a été convenu que M. Henry Gabriel serait invité à rester au sein du Comité spécial en sa qualité de membre du Conseil de Direction *ad honorem*.

**b) Préparation du projet de Budget pour l'exercice financier 2025 ([C.D. \(103\) 26](#))**

33. Le Conseil de Direction a examiné le projet de Budget pour l'exercice financier 2025, a convenu de le considérer comme établi conformément au paragraphe 4 de l'article 11 du Statut organique, et a autorisé le Secrétariat à le transmettre aux États membres pour observations.

**c) Procédures à distance pour le Conseil de Direction ([C.D. \(103\) 27](#))**

34. Le Conseil de Direction a approuvé en principe les procédures à distance proposée, lesquelles seront mise en œuvre à titre provisoire jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement d'UNIDROIT, étant entendu que le Secrétariat appliquerait certaines modifications suggérées dans le texte du Règlement intérieur proposé dans le document C.D. (103) 27.

**d) Stratégie de sensibilisation régionale future et viable d'UNIDROIT ([C.D. \(103\) 28](#))**

35. Le Conseil de Direction a convenu que l'établissement de toute future présence régionale stable d'UNIDROIT doit être envisagé dans le contexte d'une planification stratégique plus large pour l'Institut, tenant compte des implications financières potentielles à long terme. Le Conseil de Direction a exprimé sa gratitude à la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine) pour son offre d'envisager l'établissement d'un Bureau de liaison d'UNIDROIT pour l'Asie et le Pacifique d'ici 2026. Le Conseil de direction a pris note du rapport initial du Secrétariat sur la question. Le Conseil

de Direction a demandé au Secrétariat de poursuivre les discussions et de préparer un rapport détaillé concernant la proposition qui sera examiné lors de sa 104<sup>ème</sup> session en 2025.

**Point n° 15 de l'ordre du jour: Préparation du centenaire d'UNIDROIT ([C.D. \(103\) 29](#))**

36. Le Conseil de Direction a pris note du plan illustré de l'Institut et a fait des suggestions pour sa mise en œuvre et son financement.

**Point n° 16 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 104<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction ([C.D. \(103\) 1 rév.](#))**

37. Le Conseil de Direction s'est prononcé en faveur des dates proposées, sous réserve d'une évaluation des coûts en vue du jubilé qui aura lieu à Rome en 2025.